

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis étonné que le député ne veuille pas que le ministre responsable des politiques du gouvernement pour ce qui est de la situation de la femme réponde aux questions. Je ne me plains pas du fait que son chef ne soit pas ici pour poser des questions aussi importantes.

Je peux uniquement signaler que les insinuations du député sont fausses. Je dois faire remarquer par exemple que grâce aux nominations faites au moyen de décrets du conseil, nous avons doublé le nombre de femmes désignées depuis trois ou quatre ans. Comme le ministre vient de le déclarer des emplois ont été créés pour un plus grand nombre de femmes que d'hommes dans le secteur privé. A mon avis, les accusations du député ne sont pas fondées et tendent seulement à manifester sa propre ignorance.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je regrette que le premier ministre adopte une attitude défensive à ce sujet. Je voudrais lui poser ma dernière question supplémentaire. Les mémoires présentés par le ministère des Finances l'automne dernier avouaient que les prévisions faites à la réunion des premiers ministres au sujet du taux de participation des femmes étaient fort inexactes en ce qui a trait à la hausse de ce taux de participation. Toutefois, aucun nouveau chiffre n'a été fourni relativement à l'organisation économique.

Le premier ministre peut-il dire s'il a étudié ces chiffres et qu'il en ait réclamé une nouvelle série qui sera publiée, afin que nous sachions quelles mesures générales prend le gouvernement au sujet de la participation des femmes aux stratégies à longue échéance du gouvernement en matière d'emploi?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a signalé que 60 p. 100 des emplois étaient attribués à des femmes par rapport à 40 p. 100 aux hommes. Il est donc étonnant que le député ne soit pas satisfait de cette réponse.

LES MODIFICATIONS TOUCHANT LES FEMMES APPORTÉES À LA LOI DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'adresserai ma question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Dans une lettre au Conseil consultatif national de la situation de la femme, le 14 février dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration indiquait qu'un nombre disproportionné des femmes souffriraient injustement de la disposition sur les 20 heures incluse aux modifications récemment apportées à la loi sur l'assurance-chômage. Le fait est qu'à cause de cette disposition les femmes ont interjeté appel auprès de la Commission des droits. Le gouvernement compte-t-il reviser les dispositions de la loi actuelle sur l'assurance-chômage, en tenant compte plus particulièrement de ces amendements, pour s'assurer qu'elles ne soient pas injustes envers les femmes?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois rappeler à la Chambre que la Commission des droits de la personne a été créée par le Parlement sur l'initiative du gouvernement actuel. Nous avons attendu d'avoir un certain appui en la matière avant de décider quelles mesures seraient indiquées.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je recommande à l'attention du premier ministre la déclaration du président de la Commission des droits de la personne lorsqu'il a comparu devant un comité de la Chambre lors de l'étude de ce bill. Si le premier ministre veut bien lire cette déclaration, il saura exactement quelles sont les vues de la Commission des droits.

● (1420)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question supplémentaire au ministre du Revenu national et lui demander s'il peut nous dire pourquoi 350 femmes qui travaillent à la pêche au calmar à Terre-Neuve...

Une voix: Au calmar?

M. McGrath: Oui, au calmar. Le député ne saurait sans doute pas en reconnaître un même si on le lui mettait sous le nez.

Une voix: On le prendrait lui-même pour un calmar.

M. McGrath: Le ministre peut-il nous dire pourquoi 350 femmes qui travaillent à la pêche au calmar à Terre-Neuve ont été jugées inadmissibles à l'assurance-chômage alors que des hommes qui font le même travail ont obtenu des prestations sans difficulté?

L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, le député se trompe, comme d'habitude. Nous n'avons pas exclu 350 femmes. Nous nous penchons sur quelques cas que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous a soumis.

Nous prévoyons régler tout cela d'ici à la fin d'avril. Ce n'est pas un problème facile à résoudre ni un problème où l'on peut se laisser guider par les émotions; c'est un problème où mon ministère est tenu de respecter la loi et de rendre une décision conformément à la loi. Nous analysons chaque cas séparément et une décision sera rendue dans chaque cas, mais je peux assurer au député que nous ne faisons aucune discrimination; il nous faut voir, par exemple, si ces femmes travaillaient à bord du bateau de leur mari, si elles pêchaient vraiment ou si on leur apportait les calmars à terre pour qu'elles les mettent à sécher.

Il faut tenir compte de ces divers aspects. Après avoir rencontré les porte-parole de ces femmes vendredi, je peux assurer au député que nous sommes très sensibles au problème et que nous rendrons une décision équitable.